

20.00 crédits	240.0 h	Q1 et Q2
---------------	---------	----------

Enseignants	Debrun Gilles ;Honhon Philippe ;Piroux Vincent ;
Langue d'enseignement	Français
Lieu du cours	Bruxelles Saint-Gilles
Préalables	<i>Le(s) prérequis de cette Unité d'enseignement (UE) sont précisés à la fin de cette fiche, en regard des programmes/formations qui proposent cette UE.</i>
Thèmes abordés	<p>Dans le prolongement des acquis du projet d'architecture 2, les projets proposés à l'UE de projet d'architecture 3 se particularisent par les programmes principalement liés aux thèmes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • réflexion sur l'espace public, le rapport au paysage et au contexte environnemental • réflexion sur l'espace habité, plus particulièrement l'habitat collectif inséré dans le tissu urbain • rationalité du projet, maîtrise constructive et technique. <p>Inscrit dans l'apprentissage de la composition architecturale, l'UE de projet d'architecture 3 intègre ces données dans l'acquisition progressive de la compétence à concevoir le projet d'architecture, à comprendre et appliquer des connaissances en lien avec la matérialité d'un projet.</p>
Acquis d'apprentissage	<p>A la fin de cette unité d'enseignement, l'étudiant est capable de :</p> <p>Le cycle de bachelier en architecture a pour objectif général de savoir :</p> <ul style="list-style-type: none"> - LIRE (déchiffrer, comprendre, trouver le sens de, discerner, reconnaître) - DECRIRE (représenter, tracer ou suivre) - DISPOSER (joindre, combiner, mettre en ordre) les composants élémentaires de l'architecture, avec sensibilité et compréhension des valeurs fondamentales et pérennes qui fondent la discipline. <p>Le projet d'architecture 3 accomplit cet objectif général par la CONFIRMATION (corroborer, synthétiser, conforter), donnant suite aux modes de l'initiation et de l'exploration convoqués lors des unités d'enseignement de projet d'architecture 1 et 2.</p> <p>Contribution au référentiel AA :</p> <p>Concevoir un projet - confirmation</p> <ul style="list-style-type: none"> • Articuler et développer, avec logique, les milieux naturels et artificiels (paysage, urbain, édifice) dans un cadre de paramètres fondamentaux • Enoncer et hiérarchiser des intentions en vue de poser des choix • Comprendre, expérimenter et synthétiser, par un projet d'architecture, l'agencement de lieux • Analyser, manipuler, penser, inventer par le dessin, la maquette, les pratiques artistiques • Adopter des démarches de type méthodique, créatif, métaphorique, perceptif, collaboratif <p>Expérimenter une démarche artistique</p> <p>1 • Poser un acte volontaire sur une indétermination de départ en rassemblant des concepts préexistants et des idées pour faire une proposition</p> <p>Se constituer une culture architecturale</p> <ul style="list-style-type: none"> • Convoquer des références données qui, par analogie, ouvrent à d'autres interprétations du contexte <p>Situer son action</p> <ul style="list-style-type: none"> • Expérimenter les possibilités de transformation d'un contexte <p>Concrétiser une dimension technique</p> <ul style="list-style-type: none"> • Connaître et décrire les principes techniques fondamentaux de l'édification • Savoir appliquer les divers principes fondamentaux techniques dans une production architecturale <p>Exprimer une démarche architecturale</p> <ul style="list-style-type: none"> • Exprimer clairement oralement, graphiquement et par écrit des idées <p>Poser des choix engagés</p> <ul style="list-style-type: none"> • Prendre conscience de la signification politique de son activité, et de sa responsabilité vis-à-vis de la société

<p>Modes d'évaluation des acquis des étudiants</p>	<p>Quatre exercices (énoncés) ponctuent l'année académique. (un exercice au 1er quadri (E1), trois exercices au deuxième quadri (E2.1, E2.2, E2.3). Pour chaque exercice, l'évaluation se fait sous la forme d'une remise en fin de période (évaluation certificative : E1, E2.1, E2.2 ; formative : E2.3). L'exercice est pondéré par des affichages intermédiaires (évaluation formative). L'ensemble des évaluations certificatives (remises E1, E2.1, E2.2, jury en juin) donne lieu à une cotation finale d'année. <u>Évaluations continue certificative (cfr. art. 78 RGEE):</u> E1 : 6/20 E2.1 : 3/20 E2.2 : 2/20 <u>Évaluation finale certificative :</u> Jury de fin d'année (juin 2020) : 9/20 Il n'y a pas de 2eme session pour ce cours.</p>
<p>Méthodes d'enseignement</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Constitution d'un répertoire de référence en matière de logements collectifs. - Visite de réalisations remarquables de logements collectifs anciens et contemporains encadrés par les enseignants du projet (organisation d'un voyage annuel, visites ponctuelles dans le cadre de l'atelier...) - Exposés ex cathedra sur les règles de construction imposées aux logements en région Bruxelloise : en matière d'urbanisme, de sécurité incendie, de confort. - Plusieurs exposés, présentés par des experts en la matière, ponctuent la période de l'atelier. Ils permettent à l'étudiant de situer son travail dans un contexte global relatif aux questions du logement collectif.
<p>Contenu</p>	<p>L'atelier <i>confirmation</i> LBARC1301 aborde le logement collectif comme thématique d'atelier. L'exercice du 1er quadrimestre, fait l'objet d'une initiation à la composition de logements collectifs à partir d'un logement « idéal » que l'étudiant a approché et décliné suivant différents critères : adaptabilité, flexibilité, partage, centralité, linéarité, évolution, connexions, ... Cette première étude met en lumière différentes typologies de logements et questionne les multiples articulations autour d'un projet de <i>vie collective</i>. L'étudiant y explore les multiples formes architecturales (la barre, l'îlot, la tour, les bandes, les lanières, le point , ...) que peut engendrer une densité donnée. L'exercice de la 2ème quadri propose aux étudiants d'établir un projet d'architecture en lien avec le territoire urbain, son centre, ses quartiers périphériques et ses bordures. SITUER, IMPLANTER et LOGER déclinent les différentes échelles d'approche et d'étude. Les habitats collectifs et leurs typologies respectives seront développés en continuité et en adéquation avec les structures et bâtis existants. Le territoire choisi pour cette année se situe à Bruxelles. Trois sites emblématiques questionnent leur rapport à la morphogénèse de la ville, aux structures urbaines (développement, fractures, limites infrastructures, ...).</p>

<p>Bibliographie</p>	<p>CHUECA Pilar et alii, Atlas des plans de logements, éd. Carles Broto, Barcelone, 2009 (LOCI-BXL : SLB-026103) DISCH Peter, Luigi Snozzi : the complete work, ADV Publishing House, 20052006 (LOCI-LLN :10477711-2-3) FRENCH Hilary, 100 logements collectifs du XXe siècle : plans, coupes et élévations, Le Moniteur, Paris, 2008 (LOCI-BXL : SLB-M00296) GRASSI Giorgio, L'architecture comme métier, éd. Mardaga, Bruxelles, 1983 (LOCI-LLN : 10 477 502) HILDNER Claudia, Small houses : contemporary japanese dwellings, Birkhauser, Basel, 2011 (LOCI-BXL : 10 720 317) PANERAI Philippe, DEPAULE Jean-Claude, DEMORGON Marcelle, VEYRENCHÉ Michel, Éléments d'analyse urbaine, éd. AAM, Bruxelles, 1980 PIZZA Antonio, Alberto Campo Baeza : works and projects, Gustavo Gili, Barcelone, 1999 (LOCI-BXL : SLB-021315) RASMUSSEN Steen Eiler, Découvrir l'architecture, édition du Linteau, Paris, 2002 SMITH Elisabeth A. T., Case study houses : the complete CSH program: 19451946, Taschen, Cologne, 2002 (LOCI-BXL : SLB023-828) SNOZZI Luigi, GALFETTI, R. RICCIOTTI,... (.)TRACES, ISA St. Luc Tournai, 2008 TEZUKA Takaharu, Takaharu + Yui Tezuka : architecture catalogue, Toto, Tokyo, 2006 (LOCI-BXL : SLB-024844) ESPOSITO Antonio, GIOVANNI Leoni, Edouardo Souto de Moura, Electa, Milan, 2003 Etc. Documents complémentaires Règlement Régional d'Urbanisme, TITRE I : Caractéristiques des constructions et de leurs abords Règlement Régional d'Urbanisme, TITRE II : Normes d'habitabilité des logements Règlement Régional d'Urbanisme, TITRE IV : Accessibilité des bâtiments par les personnes à mobilité réduite La nouvelle norme NBN S014001 : critères acoustiques pour les immeubles d'habitation Guide normes de base prévention incendie (arrêté du 7 juillet 1994) Arrêté royal du 12 juillet 2012, fixant les normes en matière de prévention contre l'incendie et l'explosion, auxquelles les bâtiments nouveaux doivent satisfaire Instructions PO/84 (complet), Instructions relatives à l'établissement des projets d'urbanisation de terrains et de construction de logements sociaux Instructions PO/84, appartements Instructions PO/84, maisons Instructions PO/84, fiche4+tableau</p>
<p>Autres infos</p>	<p>Liens entre l'atelier <i>confirmation</i> LBARC1301 et l'atelier <i>territoire</i> LBARC1307 L'atelier territoire étudiera une tranche (section ou transect) de ville, reliant le centre urbain de la ville de Bruxelles à sa périphérie. Les trois sites travaillés au 2eme quadri à l'atelier « confirmation » feront l'objet d'une étude approfondie à l'atelier territoire (morphogénèse, typo-morphologie, histoire sociale, politique et économique..., enjeux contemporains). Différents modes de densifications seront testés (maquettes d'implantations) au regard des structures existantes. Divers Via la plateforme Moodle, les documents suivants sont accessibles et téléchargeable :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le calendrier d'année présentant les différentes temporalités, affichages et remises des exercices. • Énoncés des exercices • Recommandations et directives générales • Références architecturales, bibliographies, PP de conférences, réglementations
<p>Faculté ou entité en charge:</p>	<p>LOCI</p>

Programmes / formations proposant cette unité d'enseignement (UE)				
Intitulé du programme	Sigle	Crédits	Prérequis	Acquis d'apprentissage
Bachelier en architecture/BXL	ARCB1BA	20	LBARC1201	